

En forme pour le marché du travail

Autor(en): **Merz, Andreas / Hoffmann, Holger**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Horizons : le magazine suisse de la recherche scientifique**

Band (Jahr): - **(2005)**

Heft 67

PDF erstellt am: **18.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-971196>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

En forme pour le marché du travail

Un projet pilote à Berne réinsère des malades psychiques au bénéfice d'une rente AI dans le marché du travail. Avec un succès significatif, relève Holger Hoffmann, psychiatre. Ces résultats sont intéressants également pour la 5e révision de l'AI.



Severin Nowacki

Le projet «job coach» fonctionne d'après le modèle du «supported employment». C'est-à-dire ?

Il s'agit de réinsérer des personnes handicapées psychiquement et mentalement dans le marché du travail, sans les avoir préparées au préalable dans un cadre protégé. Le point décisif du projet bernois,

«Aujourd'hui, avec les malades psychiques, on attend beaucoup trop longtemps avant de prendre des mesures.»

c'est que ces personnes sont accompagnées sur leur lieu de travail par un job coach qui apporte aussi son soutien à l'employeur. Nous engageons les participants et les mettons en contact avec les employeurs.

Ce projet fonctionne depuis 2002. Est-ce que des résultats ont déjà été obtenus ?

L'étude sera achevée dans deux ans seulement, mais les premiers résultats sont éloquentes. Fondamentalement, on constate que le «supported employment» fonctionne en Suisse.

Nous sommes également parvenus à rendre le modèle attrayant pour les employeurs. Mais le plus important, c'est

que nous avons réussi à trouver une place dans l'économie pour 68 pour cent des participants et que les trois quarts de ces gens travaillent encore au même endroit.

Dans le groupe de contrôle qui est géré avec l'offre de réinsertion actuelle, seuls 15 pour cent des participants ont trouvé une place et trois cinquièmes d'entre eux l'ont déjà perdue. Nos réinsertions durent donc plus longtemps.

Qu'est-ce qui dysfonctionne dans l'insertion des malades psychiques au bénéfice d'une rente AI ?

La réinsertion est très difficile, parce que la maladie connaît un déroulement variable et qu'il est difficile de faire des pronostics de succès. Il existe aussi de moins en moins de places pour des travaux de niche. Avec la révolution des technologies de l'information et la mondialisation, le marché est devenu plus exigeant et plus stressant.

Un autre problème central réside dans le fait qu'aujourd'hui, avec les malades psychiques, on attend beaucoup trop longtemps avant de prendre des mesures. Thérapie et intégration suivent des voies séparées. Alors que le job coach, lui, devrait être membre d'une équipe psychiatrique de prise en charge à long terme, qui s'occupe à la fois de thérapie et de rééducation.

En 2006, le Parlement se penchera sur la 5e révision de l'AI. L'une des raisons de cette révision est l'augmentation des rentes AI liées à une affection psychique. Le «supported employment» fera-t-il partie du modèle débattu ?

Oui, c'est prévu, mais malheureusement sans les incitations pour les employeurs. L'accompagnement dans l'entreprise sera également limité dans le temps, ce qui n'est pas le cas dans notre projet.

L'AI peut-elle économiser des coûts avec le «supported employment» ?

Aux Etats-Unis, où le modèle a été développé, les dépenses sont à peu près les mêmes. Pour notre projet, nous n'avons pas encore de données.

Si on laisse de côté les bénéfices économiques pour l'ensemble de la société, qui sont difficiles à mesurer, je peux dire la chose suivante: d'un côté, l'assurance invalidité économise de l'argent, vu la suppression de la préparation à la réinsertion. Mais de l'autre, il y a l'investissement lié à l'accompagnement avec le job coach, que nous ne pouvons pas encore chiffrer: nous ignorons en effet combien de temps en moyenne les participants vont recourir à l'accompagnement. ■

Propos recueillis par Andreas Merz

Holger Hoffmann est chef de département aux Services psychiatriques universitaires de Berne et assure l'accompagnement scientifique du projet.